MAIRIE
DE
LA FORCE
Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2025 – 18h30
Salle du Conseil Municipal
Compte rendu succinct

Etaient présents : M. Serge PRADIER, Christine ROMAN, Didier ALLARD, Muriel MARCON, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, Michel HOUDUSSE, Dorothée WALLART, Amandine GUINOT, Christelle DURO DION, Julien CONDEAU, Alain GENOT, Gérard JARRY, Catherine GUILLAUMEAU, Jean Charles GOUEDARD, Valérie ROMANELLO, Alain DURAND, Céline BRACCO, Patricia DELBERT, Nicolas MONTAGNEY, Nathalie DESSENA
Pouvoirs : Jérôme Chêne (pouvoir à Christine ROMAN), Serge Calmé (Pouvoir à Céline BRACCO), Bernard GIBOUIN (pouvoir à Alain Durand)
Absent :

A été élue secrétaire de séance : Madame Muriel MARCON

M.Le Maire demande l'ajout de 2 délibérations :

-Subvention à la Diane Forcelaise
-Modification des tarifs de l'ESC

} Accordé à l'unanimité

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025.

I-DELIBERATIONS

1-BUDGET

-Délibération 2025 019 : Subventions aux associations de la commune

Dans le cadre de leur fonctionnement les associations ont sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, elles ont adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur leurs statuts, leurs ressources financières etc…

Le tableau suivant énumère les montants des subventions proposées au Conseil Municipal :

	Montants 2024	Vote 2025	Vote 2025 Subvention exceptionnelle
Associations sportives	2 350 €	3 200 €	- €
Softball	500 €	500 €	/
Sport pour tous	1 500 €	1 500 €	/
Judo Club	350 €	500 €	/
Club de pétanque		400 €	/
La Force Boxing Club		300 €	/
Associations de loisirs	1 150 €	700 €	- €
Pêche La Cannevelle Gardonnaise	200 €	150 €	/
Yassah Danses Africaines	650 €	300 €	/
Forcelais 80's	300 €	250 €	/
Associations culturelles	3 700 €	3 700 €	300 €
Cigales Forcelaises	500 €	500 €	/
Les Bleuets St Pierre	200 €		
Mosaique	1 200 €	1 200 €	/
Sarabande	500 €	800 €	/
Trèfle gardonnais	200 €	200 €	/
Comité des fêtes de La Force	1 100 €	1 000 €	/
Les Rives de l'Art			300 €
Associations éducatives	5 225,00 €	4 875,00 €	500,00 €
Maison Familiale et Rurale (MFR) La force'stival	350 €		500 €
Coop scol + Ligue spectacle primaire	4 875 €	4 875 €	/
Associations de la mémoire	- €	50 €	
AFMD déportés		50 €	/
Associations de solidarité	150 €	450 €	- €
Cerader	50 €	50 €	/
Des Boules au Nez	100 €	100 €	/
Epifamille		300 €	/
Total	12 575,00 €	12 975,00 €	800,00 €

Adoptée à l'unanimité

-Délibération 2024 020 : Subvention à l'association de football : 1500 euros

Adoptée à l'unanimité

-Délibération 2025 021 : Subvention au Tennis club de La Force : 1000 euros

Adoptée à l'unanimité

-Délibération 2025 022 : Subvention à l'ARAH

Dans le cadre de son fonctionnement l'association a sollicité auprès de de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte des informations sur les statuts de l'association, ses ressources financières etc…Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association la somme de 300.00 euros pour son fonctionnement, ainsi que la somme de 1500.00 euros comme subvention exceptionnelle pour son projet d'exposition. Ces dépenses seront imputées au chapitre 65748.

Adoptée à l'unanimité

-Délibération 2025 023 : Subvention à l'association EV 3 : 200 euros

Adoptée à l'unanimité

-Délibération 2025 024 : Subvention à la Diane Forcelaise : 600 euros

Adoptée à l'unanimité

-Délibération 2025 025 : Modification du tableau des effectifs

Suite à la proposition d'avancement de grade faite par le Centre de Gestion 24, Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste d'agent de maîtrise et en créant un poste d'agent de maîtrise principal (au 7 juillet 2025) :
Les crédits nécessaires pour financer ce poste sont inscrits au budget 2025.

Adoptée à l'unanimité

-Délibération 2025 026 : Création d'un emploi non permanent occasionnel

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération pour cet emploi non permanent. Il s'agit ici d'un poste d'agent d'animation à 35 heures
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.
Il est demandé au Conseil Municipal :

-d'approuver la création de cet emploi non permanent à 35h du 6 mai 2025 au 4 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 2025 027 : Modification des tarifs de l'espace socio culturel

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de l'espace socio-culturel pour l'année 2025 comme suit :

TARIFS **ESPACE SOCIO CULTUREL** LA FORCE - Dordogne			
TYPES	**TARIFS JOUR**	**TARIFS WEEK-END**	**JOURNEE COMMERCIALE**
MANIFESTATIONS			
A BUT NON LUCRATIF			
Associations Forcelaises	GRATUIT	GRATUIT	
Associations Extérieures	150 €	300 €	
MANIFESTATIONS à but lucratif			700 €
Associations Forcelaises	GRATUIT	GRATUIT	
Associations Extérieures		500 €	
MANIFESTATIONS PRIVEES			
REPAS :			
Résidents Forcelais		400 €	
Résidents Extérieurs		600 €	

Ces tarifs sont applicables à compter du 5 mai 2025, cette délibération est donc mise au vote.

Adoptée à l'unanimité